

Londres, le 25 nov. 2024  
**À l'attention des entreprises partenaires potentielles**

**Objet : Stage de sensibilisation au monde du travail**

Le lycée français Charles de Gaulle de Londres organise pour ses élèves de seconde de la Section française un stage de sensibilisation au monde économique et au monde du travail.

Ce projet, approuvé par le Conseil d'Etablissement du Lycée, soutenu par l'Association des Parents d'Elèves et la Chambre de Commerce Franco-Britannique, s'inscrit en outre dans le cadre d'une **éducation à l'orientation**.

Il ne s'agit **pas** d'un stage professionnel avec attribution d'un travail concret. Nos élèves n'ont pas de savoir-faire.

Il s'agit donc d'une **observation**, d'une « visite » d'une courte période (5 ou 10 jours) durant laquelle l'employeur peut toutefois confier aux élèves des tâches à leur portée.

Bien que l'élève reste pendant son stage **Elève du Lycée**, il doit respecter le règlement de l'entreprise (sécurité, assiduité, ponctualité, discipline, horaires).

La période choisie est du **lundi 9 au vendredi 20 juin 2025**

Il n'y a **aucune incidence financière** pour l'employeur (ni indemnisation, ni salaire, ni compensation pour frais de repas et de transport).

Le stage sera précédé au lycée d'une préparation et suivi d'une exploitation.

Le stage peut être effectué **en France ou au Royaume-Uni**, dans un environnement francophone ou anglophone.

L'élève choisit son terrain de stage en fonction de sa motivation et de son projet futur.

L'élève comme l'employeur peuvent contacter le Référent stage du Lycée : M. ADOL ([stages-seconde@lyceefrancais.org.uk](mailto:stages-seconde@lyceefrancais.org.uk)) pour toute question avant et pendant le stage.

L'employeur s'engage à fournir à l'élève un **tuteur-entreprise**, un référent chargé d'organiser son stage, de lui confier une observation, une étude (organigramme, une ou des activités de l'entreprise, étude de tel ou tel poste, etc...) des tâches éventuelles, de le faire participer à une réunion, une visite, etc.

Le stage fait l'objet d'une **convention** entre le lycée, l'entreprise l'élève et ses représentants légaux.

Vous remerciant de l'accueil que vous pourrez réserver à nos élèves.

La Provisseure.  
Mme BELLUS-FERREIRA

